



Création d'un Comité des partenaires dans le cadre de la prise de compétence d'organisation des mobilités

Direction générale

Clémentine CHANONI, Chargée de mission mobilité durable et vélo

Tél. 02 61 67 05 61 - Courriel : c.chanoni@communaute-coutances.fr

Références : Loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 – article 15

Annexe : délibération du conseil communautaire du 22 septembre 2021.

Madame, Monsieur, cher-ère-s partenaires,

La Loi d'orientation des mobilités instaure la création d'un comité des partenaires propre à chaque AOM. Le 22 septembre courant, le conseil communautaire a validé la création de ce comité de partenaire et a délibéré sur sa composition et les modalités de fonctionnement.

Cette instance a pour objectifs de garantir un dialogue permanent entre les autorités organisatrices de la mobilité, les usagers / habitants, les employeurs, et les bénéficiaires des services de mobilité mis en place et de permettre une meilleure compréhension des enjeux liés à la mise en place de services de mobilités.

Présidé par le président de Coutances mer et bocage, il est consulté au moins une fois par an, sur invitation du Président, avant toute évolution substantielle de l'offre de mobilité mise en place, des orientations de la politique tarifaire, la qualité des services et l'information.

Le comité des partenaires émet un avis simple mais obligatoire sur les sujets susmentionnés et est composé de 4 collèges.

Afin de mettre en place ce comité des partenaires – une première rencontre est prévue au 15 novembre, invitation en pièce jointe - **nous vous remercions de bien vouloir préciser les nom, prénom et qualité de la personne qui sera votre représentant-e**, par courriel à c.chanoni@communaute-coutances.fr.

➤ Collège n°1 Représentants des employeurs

- 1 représentant de la Chambre de métiers et de l'artisanat
- 1 représentant de la Chambre de commerce et de l'industrie
- 1 représentant de la Chambre d'agriculture
- 1 représentant de clubs d'entreprises ou réseaux d'affaires
- 5 représentants d'entreprises :
 - Cetih (Roncey)
 - Groupement d'employeurs de la Côte des Havres (Zac Conchylicole de Blainville-sur-Mer)

- Unither (ZA la Guérie, Coutances)
- Sofico (E. Leclerc) (ZA La Mare, Coutances)
- Centre Hospitalier (Coutances)

➤ **Collège n°2 Organisations syndicales et patronales représentatives**

- 1 représentant du MEDEF Manche
- 1 représentant de la CGPME
- 1 représentant du CNTPE
- 1 représentant de la CGT
- 1 représentant de la CFDT
- 1 représentant de la FDSEA Manche

➤ **Collège n°3 Représentants des associations d'usagers des services de mobilité, des structures d'aide à la mobilité, des parents d'élèves et d'habitants**

- 1 représentant de Roue libre en Coutançais
- 1 représentant de l'ADPCR (association pour la défense et la promotion de la ligne ferroviaire Caen Saint-Lô Rennes)
- 1 représentant d'Accueil emploi
- 1 représentant de la Mission locale
- 1 représentant de Solidarité transport (Familles rurales)
- 1 représentant des Commissions parentalités de Coutances mer et bocage
- 1 représentant des jeunes du FJT ou d'association d'élèves des lycées
- 1 représentant de l'ESAT de Coutances
- 5 habitants : un appel à candidature pourrait être lancé en septembre

➤ **Collège n°4 Représentants des collectivités et de l'Etat**

- Président de Coutances mer et bocage
- Vice-Présidente de Coutances mer et bocage en charge de la mobilité
- Vice-Président de Coutances mer et bocage en charge de la transition écologique et de la voirie
- Le maire de chaque commune membre de Coutances mer et bocage, son représentant ou tout élu du Conseil municipal pouvant être désigné à cet effet
- 1 représentant du Conseil Départemental de la Manche
- 1 représentant du Conseil Régional de Normandie
- Sous-Préfète de l'arrondissement de Coutances

En vous remerciant par avance de votre retour, nous sommes disponibles pour tout complément d'information.

Dans l'attente de ce premier comité des partenaires, je vous prie de bien vouloir recevoir Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

Catherine De La Hougue,
Vice-Présidente à la culture, la mobilité,
la proximité et aux Maisons France

